

Des conflits fonciers à la consolidation de la paix durable à Aboisso (sud-est ivoirien)

Konan Leonard Kouadio 

Université Jean Lorougnon Guédé
Daloa, Côte d'Ivoire
leonardkouadiol@gmail.com

Florent Gohourou 

Université Jean Lorougnon Guédé
Daloa, Côte d'Ivoire
fgohourou@yahoo.com

RÉSUMÉ

Le développement de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture. Ce secteur représente actuellement 22% du PIB et plus des 2/3 de la population active assurent leurs revenus grâce à l'activité agricole. Les enjeux de l'agriculture se heurtent cependant à plusieurs problèmes dont la question foncière (OASIS, 2017, p.12). Presque toutes les régions ivoiriennes sont touchées par les conflits fonciers. Cette situation foncière est fortement marquée par d'intenses migrations agraires appuyées par l'État depuis les années 1960. Dans le département d'Aboisso, face aux conflits fonciers, des stratégies sont adoptées pour le maintien de la paix. Cette étude vise donc à comprendre, face aux conflits fonciers, les stratégies adoptées pour le maintien de la paix à Aboisso. S'appuyant sur une enquête mixte (qualitative et quantitative), il ressort que l'absence de titres fonciers, les multiples ventes d'un même terrain et la mauvaise gestion administrative sont les principales causes des conflits à Aboisso. L'étude révèle aussi que les conflits fonciers à Aboisso opposent les autochtones eux-mêmes sur les droits d'exploitation des terres agricoles, les autochtones aux migrants et les communautés villageoises aux grandes entreprises agro-industrielles. Face à ces conflits, les victimes ont recours aux modes de règlements coutumiers, judiciaires et administratifs pour la consolidation de la paix à Aboisso.

MOTS CLÉS : Aboisso ; conflits fonciers ; paix durable ; résolution des conflits ; Sud-est.

INTRODUCTION

Le foncier constitue une ressource essentielle et stratégique sur toute la planète, tant pour les habitants des villes en termes de logement et d'activités économiques que pour les ménages ruraux dont c'est la principale richesse et le premier moyen de production, celui qui conditionne souvent l'alimentation et les revenus de la famille (MANSION, 2014, p.163).

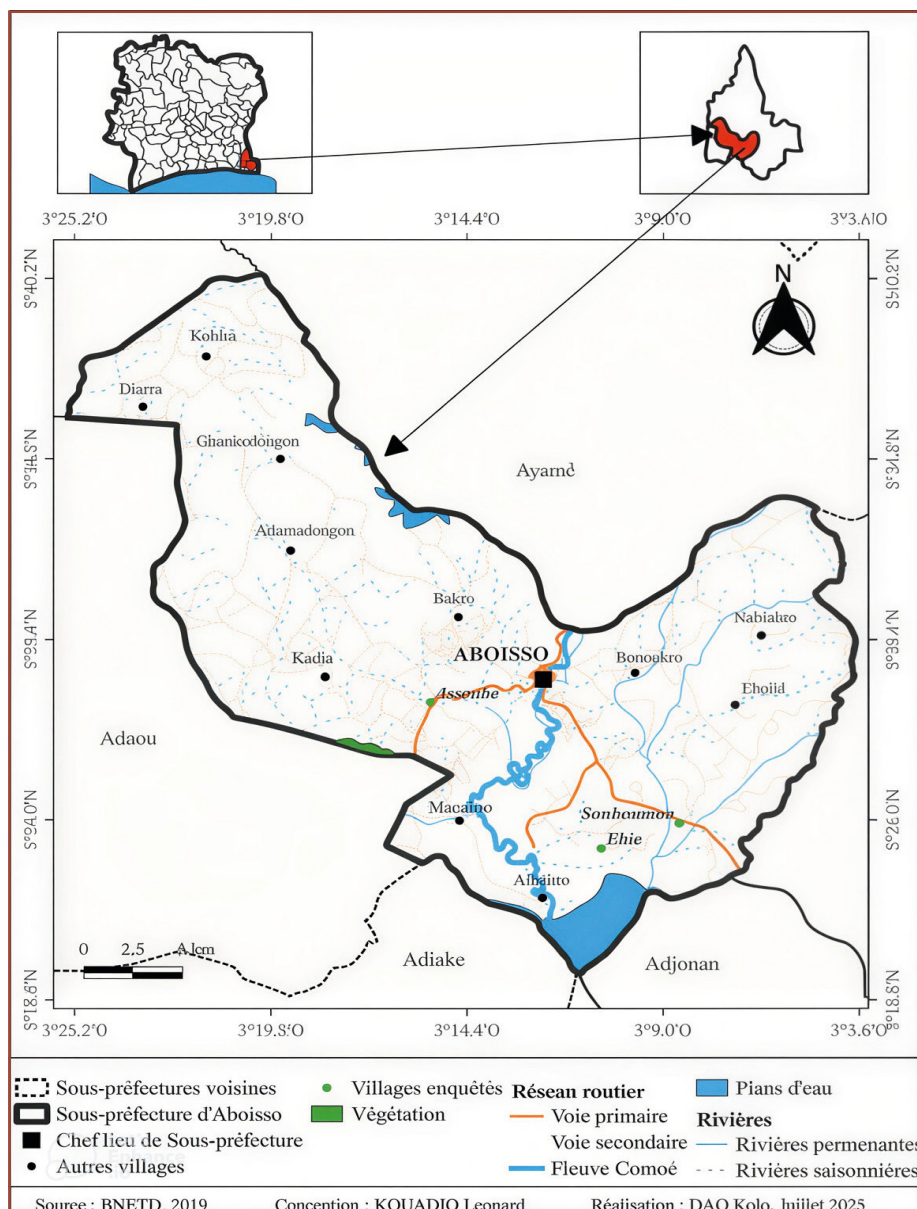
De ce fait, l'accès aux terres agricoles fait l'objet d'une compétition de plus en plus importante en Afrique (DI ROBERTO, 2021, p.7). Avec la croissance démographique, nous assistons à un accès de plus en plus difficile au foncier. Pourtant la population Africaine est traditionnellement agricole. Cette compétition si importante devient le résultat de plusieurs conflits opposant des acteurs autour du foncier. Ces tensions sont des phénomènes réels en Afrique particulièrement en Côte d'Ivoire. Elles sont pratiquement présents dans toutes les zones du pays (est, ouest, sud, nord) (FALLE, 2018, p.55). Ainsi, la Côte d'Ivoire, comme plusieurs pays africains, n'a pas échappé au vent des conflits sur le continent (GOUALI BI, 2012, p.1). En effet, la situation foncière ivoirienne est fortement marquée par d'anciennes et intenses migrations agraires appuyées par l'Etat dans le cadre du développement de l'économie de plantation. La mise en valeur des terres s'est faite, dans certaines zones du Nord et du Sud de la Côte d'Ivoire, sur la base de nombreuses transactions foncières entre autochtones et migrants. L'indexation sociale de ces transferts de terre introduit une incertitude sur les droits transférés. Les effets combinés de la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire à compter des années 1980 et de la croissance démographique ont accentué la pression sur les terres et ont aggravé cette situation conflictuelle (Animation Rurale de Korhogo, 2016, p.1). Quoique peu documentés, aujourd'hui la plupart des villes ivoiriennes et villages se caractérisent par des conflits fonciers. Aboisso, chef-lieu de sous-préfecture situé au Sud-est de la Côte d'Ivoire, à population agricole. Cette population n'échappe pas aux tensions liées au foncier. Cette sous-préfecture est caractérisée par des conflits intenses opposant les autochtones aux migrants. De plus en plus avec des moyens de résolutions mis en place par les autorités compétentes, les désaccords autour du foncier ne cessent de faire des victimes à Aboisso. De cette situation alarmante, il se pose donc le problème des stratégies adoptées pour la résolution conflits fonciers à Aboisso. S'inscrivant le cadre du développement durable, cette étude vise à répondre à la question suivante : quelles sont les stratégies de résolution des divergences causées

par le foncier pour le maintien de la paix durable à Aboisso ? Face à cette préoccupation, notre objectif est de comprendre, face à ce phénomène, les stratégies mises en œuvre pour le maintien de la paix à Aboisso. Pour ce fait, l'étude a été organisée autour de trois points. Le premier est de connaître les raisons liées aux conflits fonciers, le second est d'identifier les acteurs en conflit et le troisième est de rechercher les processus de résolution de ces tensions pour le maintien de la paix à Aboisso.

MATÉRIEL ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Cadre géographique de l'étude

Figure 1 – Localisation de la sous-préfecture d'Aboisso



Située dans la région dans la région du Sud-Comoé, la sous-préfecture d'Aboisso, chef-lieu de département abrite une population de 100 903 habitants (INS, 2021). Cette population est constituée à 78% de nationaux contre 22% de non nationaux venus majoritairement de la sous-région (Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria, Togo, etc).

Le cadre géographique de la sous-préfecture d'Aboisso est caractérisé par un climat de type équatorial. Favorisant l'abondance des précipitations avec une hauteur moyenne d'environ 1 500mm de pluie sur les dix dernières années. Ce climat généreux est suivi d'une biodiversité importante propice à l'agriculture. Le peuplement de cette localité se justifie par son milieu physique favorable aux activités économiques.

Avec une population estimée à 86 115 habitants en 2014, on dénombre une population de 100 903 habitants en 2021. L'augmentation rapide de la population entraîne une pression sur les terres agricoles. Cette pression foncière a pour effet de multiples conflits entre les acteurs du milieu rural.

Techniques et collecte de données

Pour mener cette étude, nous nous sommes référés à deux catégories de données à savoir : le recours à des travaux de recherche et les données recueillies par enquête auprès des ménages agricoles. La consultation des travaux de recherche existant a permis de faire état des lieux des conflits fonciers, de la découverte du milieu physique et la composition démographique de la localité d'Aboisso. Quant à l'enquête de terrain, par questionnaire, elle a permis de mettre en lumière, les principaux facteurs des conflits fonciers, l'origine des acteurs en conflit, les différents moyens de résolutions sollicités et le niveau de satisfaction de ceux-ci vis-à-vis de chaque moyen de résolution. Dans le cadre des entretiens (entretiens semi-directifs), il a été collecté auprès des autorités locales, des informations portant sur les mesures de renforcement de la paix et les difficultés rencontrées dans la résolution des conflits.

Ainsi, de façon raisonnée, ce sont au total 95 personnes qui ont été enquêtées par le biais de la méthode "boule de neige". Les personnes enquêtées ont été sélectionné sur la base des critères suivant : soit l'enquêté est le chef du village, soit chef de communauté, soit un chef de ménage installé il y a 10 ans au moins et ayant été déjà victime de conflits fonciers. Le choix d'enquêté que dans 5 administrations se justifie par le fait qu'elles sont les plus consultées par les victimes et par les chefs coutumiers. Voir Tableau 1.

Tableau 1 - Tableau récapitulatif de la population enquêtée

Personnes enquêtées	Nombre de personnes enquêtées
Le chef de terre	1
Les chefs coutumiers	3
Les chefs de communautés	3
Personnel administratif	5
Les victimes	83
Total	95

L'enquête s'est effectuée dans trois (3) villages de la sous-préfecture d'Aboisso (Sanhouman, Ehian et Assouba), dont 30 personnes enquêtées par village. Le choix de ces villages s'est fait à travers une pré-étude du terrain. Les données recueillies auprès de ces personnes ont été traitées à l'aide du tableur Excel 2013.

RÉSULTATS

Aboisso, une localité attractive mais soumise aux conflits fonciers

Située dans la zone forestière, Aboisso a toujours été une zone attractive. Cette attractivité de la sous-préfecture se perçoit à travers les grands mouvements de déplacement des immigrés internes (venus des différentes régions de la Côte d'Ivoire) et externes (venus des pays voisins, en l'occurrence de la zone CEDEAO et de l'AES) vers Aboisso. Cette population massive est attirée par les potentialités que dispose la sous-préfecture d'Aboisso.

Les facteurs attractifs de la sous-préfecture d'Aboisso

Aboisso demeure une zone attractive grâce à son milieu physique (Végétation, climat, hydrographie, etc.). Certes, ces éléments physiques ont permis d'attirer une masse de population des différentes régions de la Côte d'Ivoire vers Aboisso mais a également été une source d'attraction d'un nombre important d'immigré venu principalement de la sous-région.

Tableau 2 - Les éléments attractifs des immigrés à Aboisso

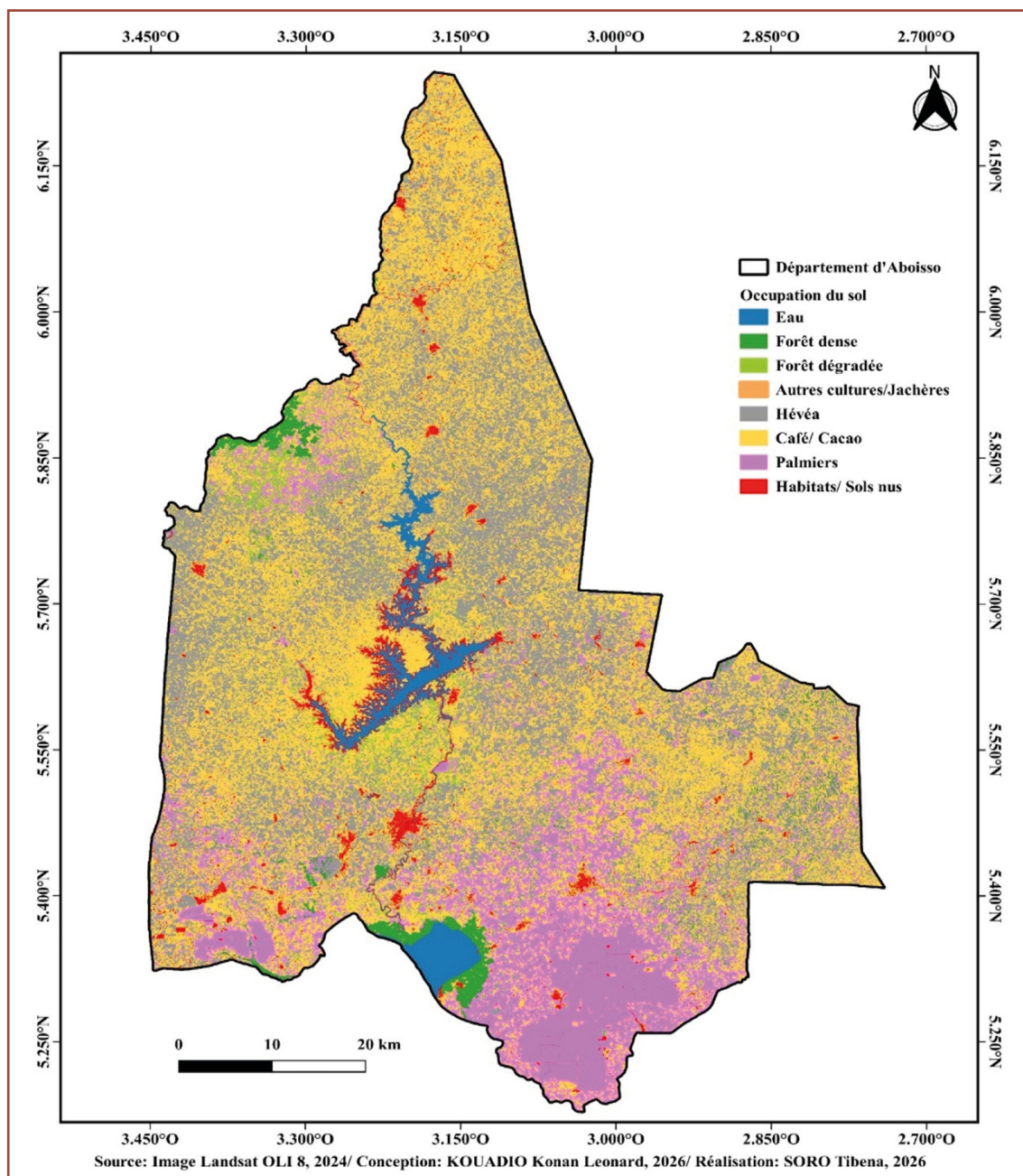
Les potentialités physiques attractives	Les principaux immigrés (en fonction des facteurs)	Domaine d'activité des premiers arrivants (immigrés)	Proportion des facteurs d'attraction des immigrés

Suite à la page suivante...

Les facteurs agricoles (végétation, sol, climat)	Burkinabés Maliens Togolais Bénois, etc.	Agriculture Exploitation forestière	95%
L'hydrographie	Maliens Dafing	Pêche Pisculture	5%

Source : Nos enquêtes de terrain, Juillet 2025.

Figure 2 – Occupation actuelle du sol dans le département d'Aboisso



Nos enquêtes révèlent que 95% des immigrants à Aboisso ont été attirés par les facteurs agricoles tels que la végétation de forêt dense, un sol pro-

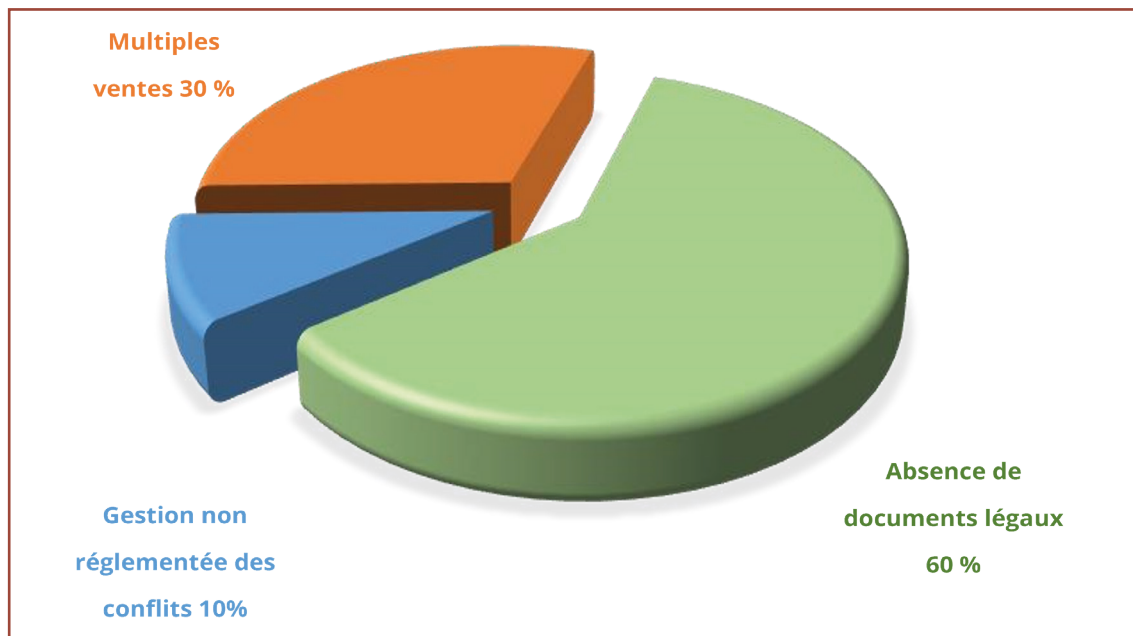
pice au développement des cultures industrielles et un climat équatorial à la fois chaud et humide. Ces facteurs ont été une source d'attraction par ordre d'importance des Burkinabés, Maliens, Togolais, Béninois, etc. ces immigrants ont tous été des manoeuvres agricoles avant d'accéder à la terre par reconnaissance (donation) auprès des autochtones. Cependant, 5% des immigrants ont été attirés par l'hydrographie. Il s'agit principalement d'une minorité de maliens (Daffi) encrés dans le domaine de la pêche artisanale et la création des piscicultures. Toutefois, l'ensemble de ces éléments physiques font de la sous-préfecture d'Aboisso, une zone favorable aux cultures de rentes. 70% des espaces cultivés sont occupés par le palmier à huile et l'hévéa, sans oublier le binôme café-cacao (en voie de disparition), pilier du développement économique du pays. Le développement de ces activités fait d'Aboisso une localité attractive. L'attractivité de la sous-préfecture engendre une forte pression démographique, d'où la disparition des ressources naturelles au profit des exploitations agricoles.

L'analyse de cette figure révèle que les ressources forestières à Aboisso subissent une forte pression liée aux activités anthropiques. Ainsi, la principale activité de la dégradation forestière ou de la saturation foncière est l'agriculture. Cette activité occupe plus de 57% des espaces exploités. Ces espaces agricoles sont aujourd'hui occupés à majorité par les cultures d'hévéa (36%) et de palmier à huile (34%).

Avec la disparition des ressources forestières et la saturation foncière, on assiste à un phénomène de conflits fonciers à Aboisso dont plusieurs facteurs sont à l'origine.

Des conflits fonciers aux causes multiples dans la sous-préfecture d'Aboisso

Les conflits fonciers dans la sous-préfecture d'Aboisso sont un phénomène récurrent. Particulièrement dans les zones rurales du Sanwi où près de 60% des conflits fonciers s'y déroule. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces conflits fonciers mais les facteurs les plus répétitifs sont, l'absence de documents légaux pour clarifier la propriété des terres (60%), les multiples ventes de terres par des chefs de familles ou des chefs coutumiers à différents acquéreurs (30%) et la mauvaise gestion administrative (10%). Voir Figure 3.

Figure 3 – Les principaux facteurs des conflits fonciers à Aboisso

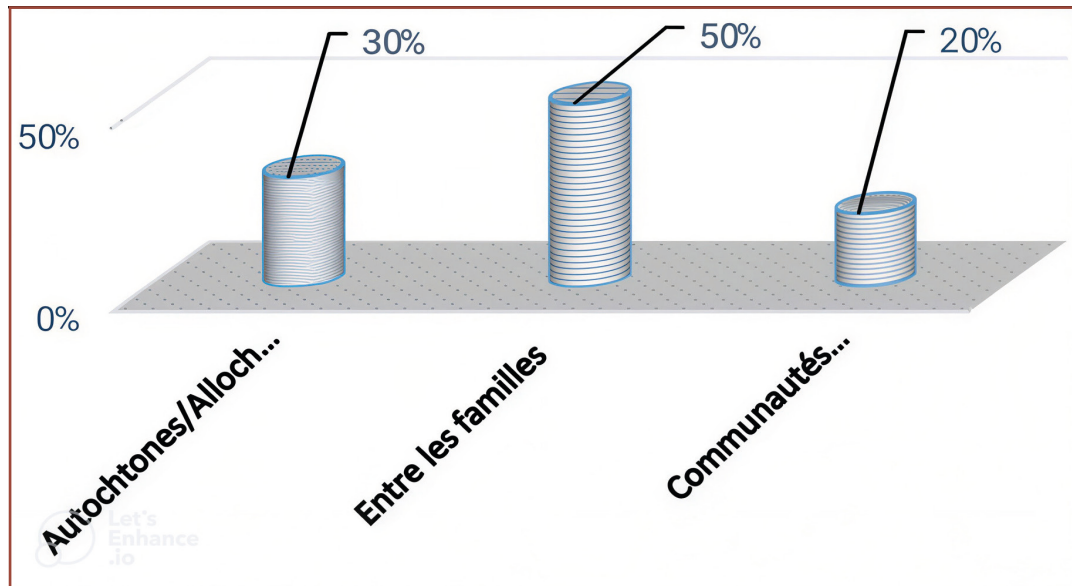
Source : Nos enquêtes, juillet 2025.

Dans la sous-préfecture d'Aboisso, le facteur le plus remarquable à la base de la multiplication des conflits fonciers est l'absence de documents légaux. En effet, 90% des migrants agricoles ont acquis leur portion de terre par donation auprès des autorités coutumières de façon verbale. Sans document pouvant permettre de sécuriser leur parcelle. Nos enquêtes de terrain ont révélés que $\frac{3}{4}$ des agriculteurs ne disposent d'aucun document légal pour assurer la sécurité de leur parcelle en raison de l'ignorance et de la négligence. D'où la multiplication des conflits fonciers à Aboisso. Pour ce qui est des multiples ventes d'une même parcelle à plusieurs demandeurs, cette pratique est courante à Aboisso due à la spéculation et à la fraude. La terre devenue une ressource rare, elle devient sujet de corruption et un moyen de richesse pour certains chefs de familles ou des représentants coutumiers. Cette pratique clandestine reste l'une des causes majeures des conflits entre bon nombre d'acteurs de la sous-préfecture d'Aboisso. Quant à la mauvaise gestion administrative, elle se justifie par la lenteur bureaucratique, la corruption et la mise en place de documents falsifiés. Ces documents falsifiés ne sont autres que des documents fournis pour intérêt personnel. La production de faux documents comme justificatifs des droits de jouissance sur une parcelle émane de la lenteur des services administratifs à fournir des documents légaux dans un bref délai. Ces conflits fonciers opposent plusieurs acteurs de la sous-préfecture d'Aboisso ayant pour activité économique l'agriculture.

Les acteurs des conflits fonciers dans la sous-préfecture d'Aboisso

Les conflits fonciers à Aboisso opposent non seulement des acteurs d'origine diverses, mais aussi des acteurs de même origine. Figure 4.

Figure 4 - Les acteurs des conflits fonciers à Aboisso



Source : Nos enquêtes, juillet 2025.

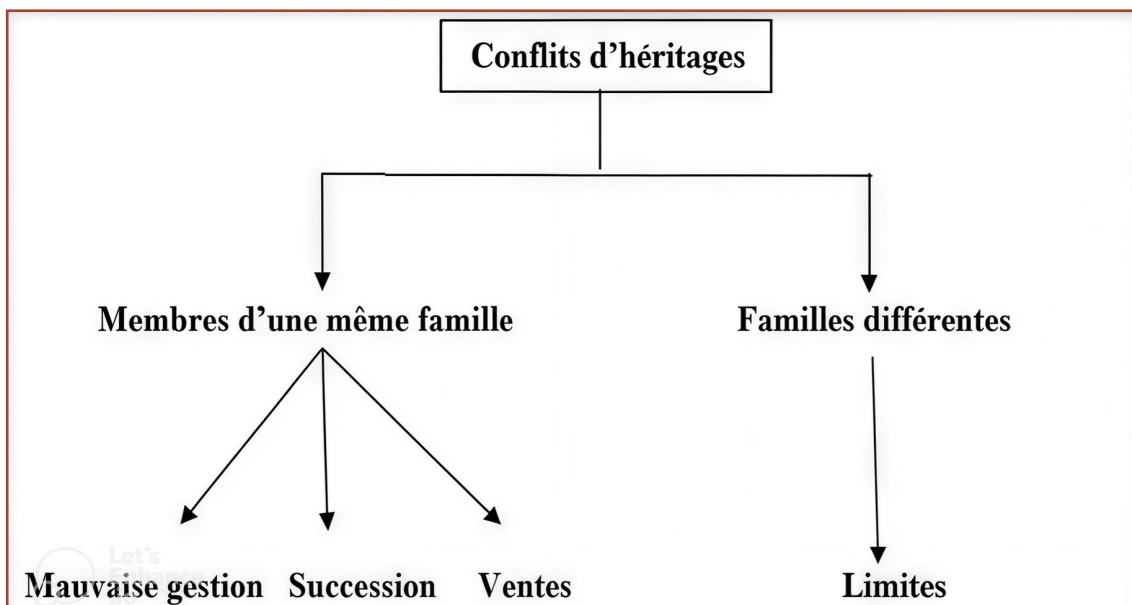
50% des conflits fonciers se déroulent entre les acteurs issus d'une même famille autochtone. Ces conflits familiaux sont dus à la mauvaise gestion de l'héritage familial. Contre 30% des conflits opposant les autochtones aux immigrés (internes et externes) et 20% des conflits se déroulent entre les communautés villageoises et les grandes entreprises agro-industrielles.

Les conflits entre les autochtones

Dans la sous-préfecture d'Aboisso, les autochtones sont les principaux acteurs des conflits fonciers. 50% des conflits fonciers à Aboisso, se déroulent entre les autochtones. La terre étant devenue un moyen de bonification des revenus, plusieurs acteurs ont recours aux terres arables. La terre en plus d'avoir une fonction alimentaire est de plus en plus considérée pour ses valeurs économiques dans la sous-préfecture d'Aboisso. Elle est source de revenu de 90% des ménages en milieu rural. Avec la croissance démographique, l'accès à la terre à Aboisso représente un défi majeur. Cette croissance démographique impact l'accès à la terre. Plus la population augmente, les besoins en terre se font ressentir. Les autochtones s'affrontent entre eux notamment sur la gestion des héritages fonciers. La principale raison d'opposition des familles à Aboisso est liée aux revendications des

héritages. De façon générale, important est de souligner que les conflits intrafamiliaux dans la sous-préfecture d'Aboisso trouvent leurs origines dans l'urbanisation en plein essor des villages à proximité de la ville principale. Ce phénomène est d'autant plus réel dans les villages de Sanhouman et Assouba que dans le village d'Ehia. Les premiers villages tendent à être phagocyter du fait de leur proximité à la ville d'Aboisso. Or, ces zones rurales de proximité sont à 80% occupées par les autochtones. De ce fait, l'urbanisation de ces zones influence les superficies agricoles. D'où la multiplication des conflits intrafamiliaux. Selon la figure 5, Ces revendications opposent soit les individus d'une même famille pour des raisons liées à la mauvaise gestion, à un problème de succession et à la vente d'une parcelle familiale par un gérant sans l'accord de toute la famille. Soit des familles autochtones différentes pour des contestations de limites.

Figure 5 - Types de conflits d'héritages à Aboisso



Source : KOUADIO Konan Leonard, juillet, 2025.

Les conflits entre les autochtones à Aboisso sont des conflits issus de la gestion des héritages.

Cette gestion implique d'un côté les membres d'une même famille suite à la vente, à la mauvaise gestion d'une propriété familiale. Et de l'autre côté, cette gestion implique des familles différentes pour des contestations de limites. Quand bien même que les conflits fonciers naissent principalement au sein de la communauté autochtone, ils persistent et restent violents entre les autochtones et les communautés étrangères.

Les conflits entre autochtones, communautés étrangères et entreprises agroindustrielles

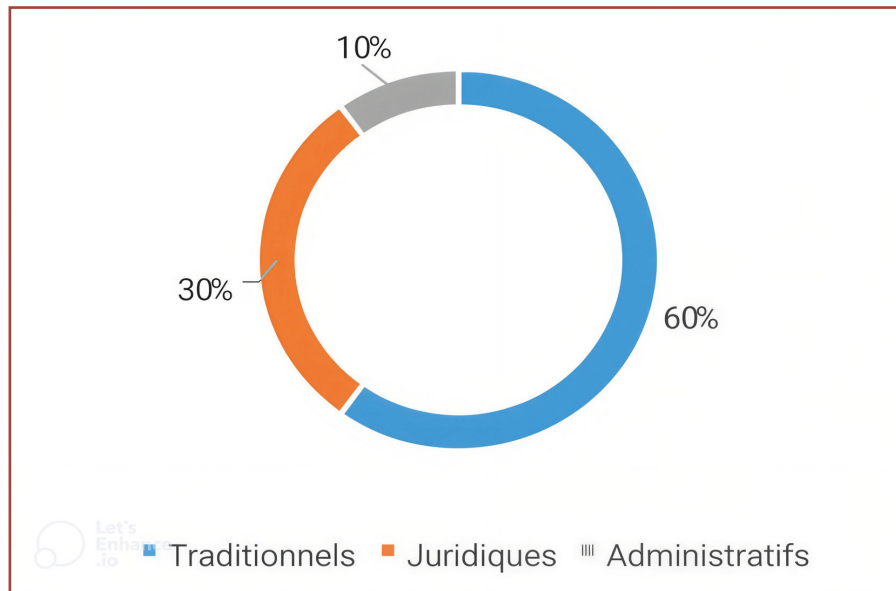
À Aboisso, 30% des conflits se déroulent entre autochtones et immigrés et les conflits entre communautés villageoise et entreprises agro-industrielles représentent 20%.

Composée d'une population hétérogène (19% d'allochtones (Baoulés, Malinkés, Attiés, Gouro, etc.) et 22% d'allogènes (Burkinabès, Ghanéens, Maliens, Nigériens, Nigérians, etc.), contre 59% d'autochtones) dont l'agriculture demeure l'activité principale, on assiste au phénomène de conflits fonciers entre les acteurs de diverses communautés. L'arrivée de ces communautés est motivée par le développement des cultures d'exportations (Cacao, Café, palmier à huile, surtout l'hévéa qui prend de plus en plus d'ampleur dans la sous-préfecture d'Aboisso). Ces cultures attirent non seulement les travailleurs migrants, mais aussi les investisseurs qui achètent des terres pour l'installation des usines pour l'achat des matières premières. Ces ventes de terres entraînent aujourd'hui des tensions entre les communautés autochtones et communautés étrangères. En effet, ces tensions surviennent entre autochtones et allogènes pour des raisons de mise en cause des contrats de départ. Dans le passé, les immigrés ont acquis la terre par donation. Ils ont créés de vaste plantation et s'autoproclament propriétaire de terre. Avec le manque de terres constaté, ces communautés étrangères sont menacées par les autochtones (la nouvelle génération). La prospérité des cultures d'exportations (palmier à huile, hévéa, etc.) a permis à plusieurs entreprises de s'y installées à Aboisso (PalmCI (la plus grande unité industrielle), Dékel Oil, SCC, etc.). 90% des entreprises installées dans la localité appartiennent à des opérateurs extérieurs à la région. Contrairement aux immigrés, les opérateurs économiques quant à eux, ont acquis les espaces occupés par achat auprès des chefs de villages. Ces entreprises agro-industrielles occupent de vastes espaces et causent une dégradation avancée du sol. Mais le véritable conflit entre les autochtones et les opérateurs économiques est un problème de leadership. Ce problème nait dans la mesure où les autochtones (chefs de village) tentent non seulement de maintenir ces entreprises sous leur domination, mais attendent par moment des récompenses financières de la part des opérateurs, ce qui n'est pas le cas. Ces mésententes se dégènèrent donc en conflit. Face à ces conflits entre les différents acteurs qui menacent la paix et la cohésion sociale à Aboisso, des moyens de résolution sont mis en place pour un développement harmonieux de la sous-préfecture d'Aboisso.

Des moyens de résolution des conflits fonciers dans la sous-préfecture d'Aboisso

À Aboisso, 60% des conflits fonciers sont résolus par voie traditionnelle contre 30% par voie juridique et 10% par voie administrative. *Voir figure 6*

Figure 6 – Les moyens de résolution des conflits fonciers à Aboisso



Source : Nos enquêtes, juillet 2025.

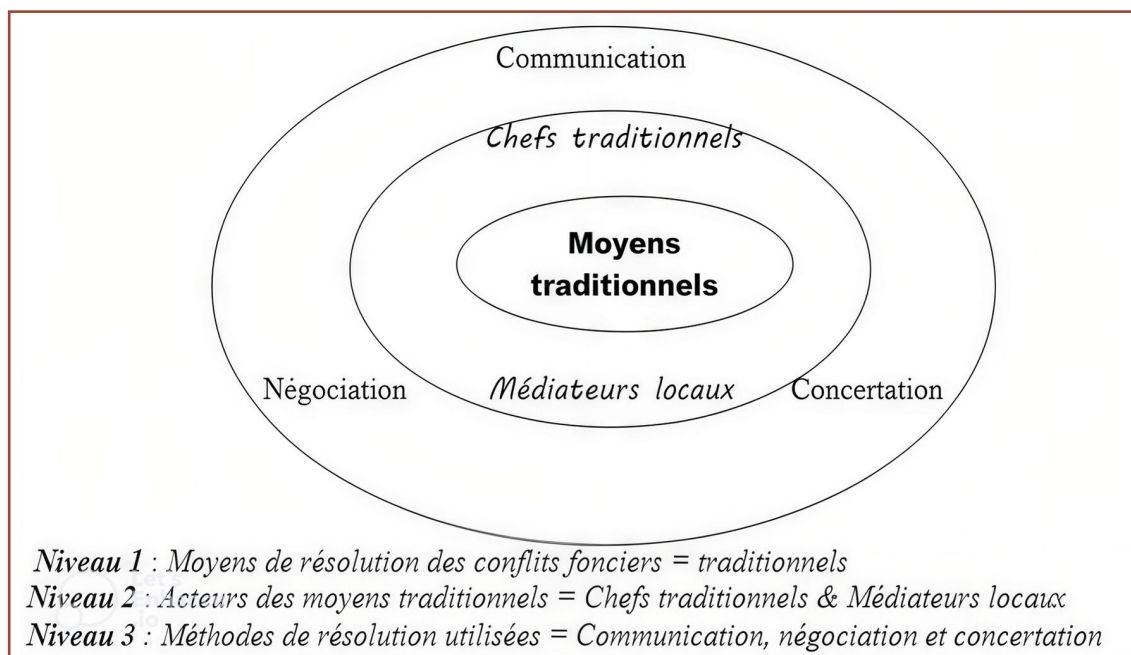
Cette figure fait état des moyens sollicités pour la résolution des conflits fonciers à Aboisso. Dans cette sous-préfecture, il en existe trois (3) moyens de résolution des conflits fonciers. Ces moyens de résolution sont sollicités tenant compte de l'ampleur des conflits et aussi tenant compte des moyens financiers du plaignant. À l'exception de la résolution traditionnelle, le recours à la résolution juridique et administrative nécessite des moyens financiers. Également, les acteurs de résolution de ces conflits diffèrent en fonction du moyen de résolution.

Le règlement traditionnel des conflits

Le règlement traditionnel est le moyen le plus sollicité pour la résolution des conflits fonciers à Aboisso (60%). Les acteurs qui interviennent dans ce type de règlement sont les autorités coutumières. Ceux-ci sont plus centrés sur un règlement à l'amiable des tensions. Selon (KONE & AKPO, 2022, p. 20), pour régler les conflits, les gestionnaires font recours aux instances villageoises pour appliquer les règles foncières en vigueur. En effet, ces acteurs, dans le processus de règlement des conflits, ont pour méthodes, la médiation, la communication et la négociation. Comme le montre la figure 7, Ces méthodes sont utilisées comme des outils par les autorités coutumières

pour apaiser les conflits avant qu'elles ne dégénèrent en conflits violents. Ce moyen de résolution est le plus sollicité par les populations car il est accessible à tous, plus rapide, simple et simplifie le processus de résolutions des conflits. 97% des conflits entre les autochtones, les acteurs d'une même communauté et les membres d'une même famille sont résolus de façon traditionnelle. Cette méthode traditionnelle de résolution des conflits a pour avantage de maintenir l'harmonie et surtout le lien de fraternité entre les acteurs en conflit après la résolution.

Figure 7 - Processus de résolution traditionnel des conflits fonciers



Source : KOUADIO Konan Leonard, juillet, 2025.

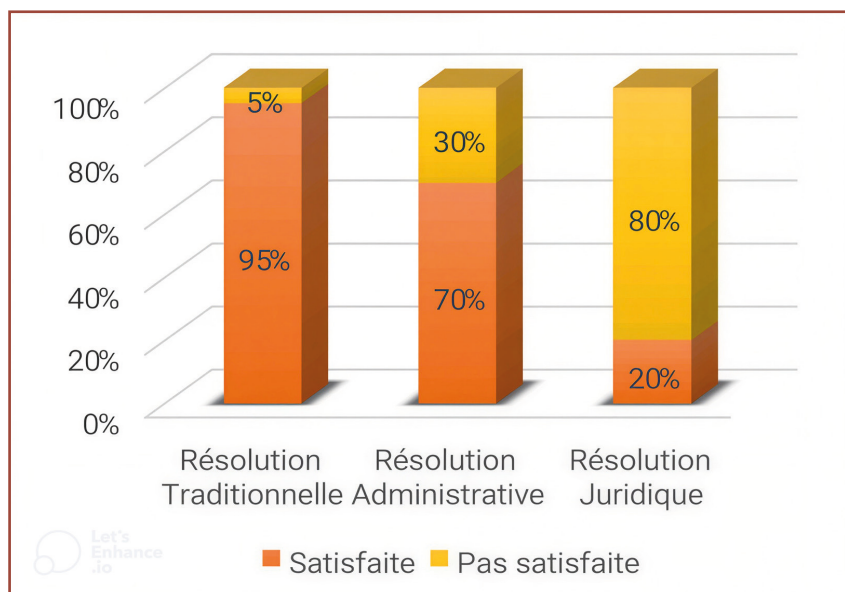
Cette figure stipule que la résolution traditionnelle des conflits fonciers est assurée par les chefs traditionnels et médiateurs locaux. La communication, la négociation et la concertation sont les principales méthodes utilisées par les acteurs traditionnels pour rétablir la cohésion sociale à Aboisso. Hormis ce moyen de résolution dit traditionnel, les populations ont recours à d'autres moyens de résolution des conflits tels que les moyens juridiques et administratifs.

Les moyens de résolution juridiques et administratifs des conflits fonciers

30% de la population de la localité, pour la résolution des conflits à recours à la justice. Le règlement judiciaire est le deuxième moyen le plus sollicité dans la sous-préfecture d'Aboisso. Les conflits qui font appel à ce type de règlement sont en général les conflits qui opposent les communautés villa-

geoises aux opérateurs économiques. Pour un règlement plus efficace entre les autochtones et les opérateurs, le moyen jugé le plus crédible est le moyen judiciaire. Ces tribunaux sont saisis lorsque les personnes censées résoudre les conflits ont eux-mêmes un parti pris et manquent de transparence dans leur mode de règlement. De ce fait, les investisseurs ont recours à la justice pour plus de transparence dans la résolution. Ce moyen de résolution jugé de transparent par les investisseurs, exclu toutes méthodes basées sur la concertation, la négociation et la communication amiable, etc. Mais se base sur les lois ivoiriennes portant sur le foncier. Le recours à ce moyen de résolution des conflits nécessite un coût et une longue procédure. Important est de souligner que quand bien même le règlement à l'amiable et le règlement juridique soient les moyens de résolution des conflits les plus sollicités, certaines victimes ont recours à l'intervention administrative.

Figure 8 – Niveau de satisfaction des populations en fonction du moyen de résolution



Source : Nos enquêtes, juillet 2025.

En effet, 10% des acteurs en conflits empruntent la voie administrative. Les autorités locales (la sous-préfecture et les services du foncier rural) sont les acteurs de résolution administrative des conflits. Ces autorités locales interviennent lorsque l'un des acteurs ou les acteurs en conflits boycottent le règlement à l'amiable. Ils se dirigent vers la sous-préfecture, la police et de plus en plus vers les services de l'Agence Foncière Rurale (AFOR). Bien que la sous-préfecture et les services du foncier rural interviennent pour clarifier les statuts fonciers et encadrer les transactions, mais cela dépend de la trans-

parence et de l'efficacité de ces services. Ces services sont moins fréquentés du fait de leur lenteur dans le processus de règlement des conflits. L'objectif de la mise en place de ces différents moyens est de prévenir les violences, de maintenir la paix et la cohésion sociale dans la sous-préfecture d'Aboisso. La résolution des conflits par voie traditionnelle est le moyen de plus accessible à tous. Quant à la résolution des conflits par la voie administrative et judiciaire, elle ne se fait de façon spontanée. Elle suit un cheminement organisationnel et hiérarchisé (FALLE, 2018, p. 59). Bien que divers moyens de résolution des conflits existent à Aboisso, il convient de préciser que ces moyens ne garantissent tous pas la satisfaction de la population. Voir figure 8.

Ce graphique révèle du niveau de satisfaction des populations vis-à-vis du processus adoptés par les moyens de résolution. En effet, les processus de résolution traditionnelle et de résolution administrative restent les plus satisfaisants chez les populations à Aboisso. Ils représentent respectivement 95% et 70% de satisfaction dans le processus de résolution des conflits. Ces niveaux de satisfaction s'expliquent par la promptitude de ces moyens de résolution et par leurs capacités à maintenir la cohésion sociale. Quant au processus de résolution juridique, il est loin de satisfaire la population à cause de sa lenteur, des moyens financiers qu'il nécessite et fragilise la cohésion sociale.

DISCUSSION

À l'exemple d'Aboisso, le milieu physique, facteur attractif des immigrés

Le milieu naturel de la sous-préfecture d'Aboisso est favorable. Ce qui offre non seulement plusieurs opportunités d'emploi aux populations mais demeure accessible à l'installation des populations de toutes origines. De nos entretiens, il ressort clairement que la sous-préfecture d'Aboisso est à dominance agricole. En effet, à Aboisso, l'agriculture est l'activité la plus exercée. Cette activité demeure la principale source de revenu de plus de 90% de la population en milieu rural. Les facteurs qui permettent le développement de cette activité sont entre autres la végétation, l'hydrographie, le climat, etc. (N'CHO, 2022, p. 79) souligne que le relief d'Aboisso est incliné du nord vers le sud, avec quelques variations d'inclinaisons marquées par la présence de nombreux cours d'eaux. Parmi tant de fleuve, le Tamin, l'Alouba, l'Éholié, le N'gotokpré, le soumié,..., la Bia est le principal fleuve. Toutes ces sources d'eaux font d'Aboisso une localité propice au développement de tout type de cultures (pérennes, vivrières et maraîchères)

et bien d'autres activités économiques. De ce fait, (KADJO et al, 2016, p. 621) rappellent que la pêche crevettière artisanale de la crevette d'eau douce dans la rivière Bia est bien connue dans la région du Sud-Comoé, plus précisément dans les localités de Biaka et d'Aboisso. Cette activité est pratiquée aussi bien par des nationaux que les non nationaux. Ces activités se pratiquent régulièrement grâce aux pluies qui restent abondantes. La diversité des activités économiques conduit un nombre important de migrants en direction d'Aboisso. Comme le confirment (KONE et al, 2021, p. 185), les immigrants sont attirés par la croissance économique du pays et la perspective de gagner plus d'argent que chez eux. Ces migrants internes et externes sont à l'origine de la croissance démographique dans ladite sous-préfecture. Ce peuplement de la sous-préfecture d'Aboisso influence la gestion foncière. Du fait que la population soit plus active dans les activités agricoles, la croissance démographique engendre une pression sur les ressources foncières. La saturation foncière de la sous-préfecture d'Aboisso est le fait de plusieurs acteurs dont l'activité principale est l'agriculture extensive. De l'abondance à la disparition des ressources forestières et foncières, naît des tensions entre les acteurs agricoles. Ainsi, l'absence de documents légaux, les multiples ventes et la gestion non réglementée des conflits sont les principaux facteurs des conflits fonciers à Aboisso. Allant dans le même sens, (ATCHON, 2022, p. 89) nous rappelle que les jeux des acteurs marqués principalement par les doubles ventes des terres, restent la pierre angulaire de la fragilisation de la cohésion sociale. Ces conflits dégradent la collaboration saine entre les acteurs opposés. Ces conflits sont causés par plusieurs acteurs.

Les autochtones d'Aboisso, principaux acteurs des conflits fonciers

Les conflits fonciers à Aboisso opposent plusieurs acteurs du milieu rural. Parmi ces acteurs, les conflits demeurent violents entre les autochtones et les allogènes sur la gestion foncière. Comme le soulignent (MANSION & BROU-TIN, 2014, p. 168), la compétition pour l'espace se traduit par des conflits entre différents types d'acteurs : entre urbains, investisseurs et paysans, entre éleveurs et agriculteurs, entre autochtones et allochtones et même au sein d'une même famille. Bien que les conflits soient plus violents entre les autochtones et les allogènes, mais les conflits les plus persistants sont ceux qui se déroulent entre les autochtones pour des questions d'héritage. Ces

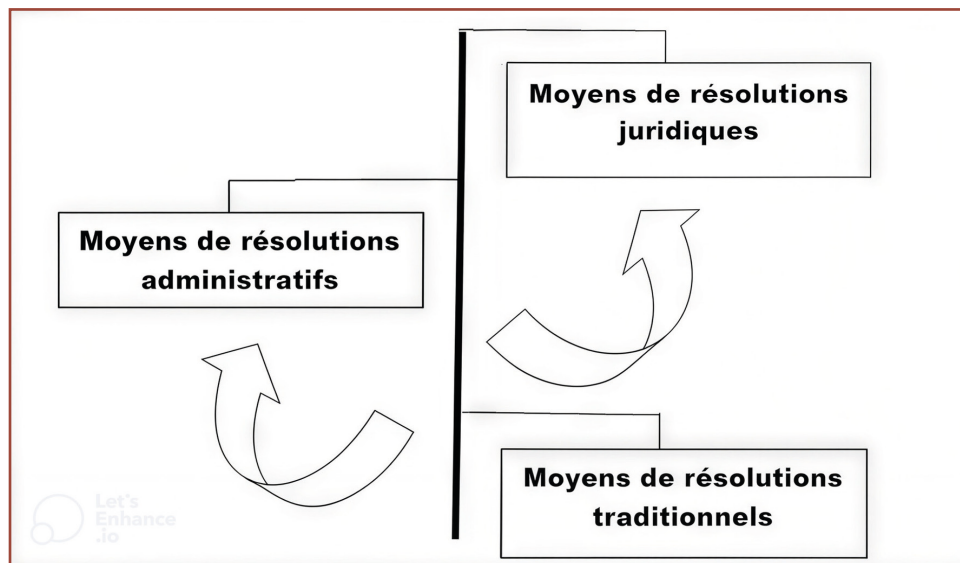
conflits d'héritage sont causés soit par la mauvaise gestion de l'héritage familial, soit par un problème de succession. (FALLE, 2018, p. 56) rappelle que les conflits familiaux ne sont pas spécifiques à Aboisso mais sont fréquents au sein de plusieurs structures familiales et se perçoivent à plusieurs niveaux à Botro village. En effet, le foncier étant pour les populations rurales une source d'économie de subsistance et financière, est convoitée par de nombreuses personnes au sein même de la cellule famille.

Bien que les conflits d'héritage soient en tête de liste des conflits fonciers dans la sous-préfecture d'Aboisso, il est important de souligner que le poids des conflits entre les autochtones et migrants reste inquiétant. (KOFFIE-BIKPO et ADAYE, 2015, p. 1) soulignent que les conflits entre les communautés de planteurs autochtones et migrants dans la région du Bas-Sassandra sont sans cesse. Le milieu rural étant une zone de destination massive des immigrés dont l'agriculture demeure la principale activité, les conflits entre migrants et autochtones persistent. Les conflits fonciers opposent plusieurs acteurs du milieu rural. Face à ces conflits, différents moyens de résolution de ces conflits sont mis en place.

Une représentation massive des autorités coutumières dans la résolution des conflits fonciers à Aboisso

Avec la multiplication des conflits fonciers, plusieurs moyens sont mis en place pour leur résolution. Ces moyens de résolution sont de types traditionnels, administratifs et juridiques.

Parmi ces moyens, la résolution traditionnelle demeure le moyen le plus sollicité par les populations. Ainsi, le règlement à l'amiable des conflits est la procédure par laquelle les autorités coutumières parviennent à la résolution d'un conflit avec l'accord des parties (FALLE, 2018, p. 59). Ce type de règlement basé sur la négociation permet de maintenir la cohésion sociale et un lien de fraternité entre les acteurs du milieu rural. Dans ce même, (YA & SEYDOU, 2022, p. 107) soulignent qu'en Côte d'Ivoire, plus précisément au nord, la chefferie traditionnelle se retrouve au premier rang dans le règlement des différends liés à la terre. Suivant les principes hiérarchiques de résolutions des conflits fonciers en Côte d'Ivoire, suite au règlement traditionnel des conflits, s'en suit le règlement administratif (sous-préfecture) et juridique. *Comme l'indique la figure 9.* Ainsi, lorsqu'un conflit éclate, les parties en conflit s'adressent d'abord aux autorités coutumières, ensuite administratives avant d'arriver au stade de la juridiction (FALLE, 2018, p. 59).

Figure 9 – Hiérarchie de résolution des conflits fonciers

Source : KOUADIO Konan Leonard, juillet 2025.

Cette figure présente la hiérarchie de résolutions des conflits fonciers. En milieu rural, la résolution des conflits commence par les autorités traditionnelles. Basé sur le dialogue, la concertation, etc. Ce mode de résolution permet aux différentes parties en conflit d'aller sur la base d'une négociation, d'une entente. Cette manière de procéder appelle à la réconciliation et à la conservation des liens de fraternité. D'autres cas de conflits arrivent au niveau des autorités administratives, lorsque les parties opposées sous-estiment le règlement à l'amiable ou que ces conflits dépassent la compétence des autorités traditionnelles. Les cas les plus graves, sont des cas qui arrivent au niveau de la justice. À ce stade, le juge devient le seul arbitre. Cette procédure de résolution des conflits fragilise cohésion sociale.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de comprendre, face aux conflits fonciers, les stratégies adoptées pour le maintien de la paix à Aboisso. Le choix de la localité d'Aboisso, comme zone d'étude, se justifie par le fait que cette localité en plus d'abriter bon nombre d'immigré, elle est confrontée aux conflits fonciers. De cette étude, il ressort que les potentialités naturelles de la sous-préfecture attirent les immigrés. L'attractivité de cette localité engendre une forte pression démographique, d'où la disparition des ressources naturelles au profit des exploitations agricoles. Avec la disparition des ressources, on assiste à un phénomène de conflits fonciers. Ces conflits sont issus de l'absence de documents légaux, les multiples ventes de terres et la mauvaise

gestion administrative des conflits. Ces conflits opposent plusieurs acteurs dont les familles entre elles, les autochtones aux immigrés et les communautés villageoises aux grandes entreprises agro-industrielles. Face à ces conflits, trois (3) moyens de règlement sont mis en place. À savoir, les moyens de règlement à l'amiable, administratifs et juridiques, pour le maintien de la paix. Cependant, ces moyens, dans leur processus de résolution, ne garantissent tous pas cette paix durable recherchée. Le type de résolution qui garantit une parfaite cohabitation est la résolution traditionnelle des conflits. Il incombe donc aux autorités compétentes de renforcer le pouvoir des chefs coutumiers afin de résoudre tout cas de conflits fonciers à l'amiable. ●

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Animation Rurale de Korhogo, 2016, *Migration et enjeux fonciers en Côte d'Ivoire : partage d'expériences des acteurs, Communication à l'atelier sur Migrations et Enjeux fonciers en Côte d'Ivoire*, 10 p

AUROI Claude, 2008, « La contribution des migrants au développement local en Amérique latine », Open Edition journaux n°27-2, p. 133-155

ATCHON Kodjo Sena, 2022, « Crises foncières et fragilisation de la cohésion sociale dans le canton de Sanguéra à Lomé (Togo) », Revue Espaces Africains (En ligne), 2 | 2022 (Varia), Vol. 2, ISSN : 2957- 9279. p. 89-101

MANSION Aurore & BROUTIN Cécile, 2014, « Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne » ? *Défis, acteurs et initiatives contemporaines* ». p. 159-180

DI ROBERTO Hadrien, 2020, *Les conflits fonciers et leur résolution à l'échelle locale dans un contexte de marchandisation de la terre : Une étude de cas dans les Hautes Terres à Madagascar*. Collection Recherche, Paris, Comité Technique Foncier et Développement (AFD-MEAE), 85p

FALLE Landry-Yves, 2018, « Conflits fonciers et dynamisme des systèmes de gestion dans la localité de Botro village en Côte d'Ivoire », International Journal of Multidisciplinary Research and Development, en ligne, Volume 5, p. 55-70.

GAOULI Bi Anicet Patrice, 2012, *Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien : Le cas de Fengolo dans la Sous-Préfecture de Duékoué*, Dakar, CODESRA, 52p.

KADJO Vincent, ETCHIAN Olivier Assoi, BLE Célestin Mélecony, SORO Dofara, YAPI Jean-Noel et OTCHOUMOU Atcho, 2016. « Caractérisation de la pêche aux crevettes d'eau douce *Atya scabra* (Leach, 1815) (Decapoda: Atyidae) dans la rivière Bia, Côte d'Ivoire », p. 620-631

KOFFIÉ-BIKPO Céline Yolande et ADAYE Akoua Assunta, 2015, *Géographie des conflits fonciers dans la région du Bas-Sassandra, en côte d'Ivoire*. Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, n°04, sept. 2015, Vol. 1, 21p

KONE Aboulaye & AKPO Franck Armel, 2022, « Rurbanisation, conflits fonciers et dynamiques foncières dans le village ébrié d'Adjamé-Bingerville (Côte d'Ivoire) », Volume-6, Issue-10, p. 19-27

KONE Moussa, FOFANA Karidja épouse KONE & SANOGO Mamadou, 2021, « Ethnographie des conflits fonciers a boguedia au centre-ouest de la côte

d'Ivoire ». Vol.6 N°2, Juin 2023, p. 184-203

N'CHO Ohoueu Kikou Lionel Arnaud, 2022, « Analyse du risque d'inondation en cas de rupture des barrages d'Ayame 1 et 2 dans le département d'Aboisso (sud-est côte d'Ivoire) ». THÈSE DE DOCTORAT UNIQUE en Sciences de l'Homme et Société à l'UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY, 262p

OASIS, 2017, *Argumentaire pour une certification foncière généralisée en Côte d'Ivoire*, Rapport d'étude, Côte d'Ivoire, 67p

YA Raphael Komenan & SEYDOU Fanny, 2022, « Impacts des mécanismes endogènes dans la résolution des conflits fonciers ruraux entre les villages de Massasso-Sénoufo et Migniniba dans le département de Kani », *Revue Espaces Africains (En ligne)*, 2 | 2022(Varia), Vol. 2, ISSN : 2957- 9279, p. 102-116

CONTRIBUTIONS DES AUTEURS

Konan Leonard Kouadio: Rédacteur.

Florent Gohourou: Révision et correction

EDITEUR DE LA PUBLICATION

Cláudio Luiz Zanotelli

Universidade Federal do Espírito Santo

Vitória, Espírito Santo, Brésil

claudio.zanotelli@ufes.br

Article reçu le : 11/02/2026

Article approuvé le : 18/05/2026

Article publié le : 03/06/2026